



RENNES, le 20 octobre 2021

Communiqué de presse

LE CANCER DE LA PROSTATE RECONNU COMME MALADIE PROFESSIONNELLE DU REGIME AGRICOLE

Ce mercredi, lors des questions d'actualité au Sénat, Joel LABBE, sénateur écologiste, a interrogé le ministre de l'Agriculture J. DENORMANDIE, sur la reconnaissance du cancer de la prostate comme maladie professionnelle, pour les utilisateurs des pesticides appartenant au Régime Agricole.

Le 12 octobre dernier, la commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture (COSMAP) où siègent les partenaires sociaux et les experts, a émis un avis favorable à l'unanimité pour que le cancer de la prostate soit reconnu comme maladie professionnelle.

« La réponse est : oui, je prendrai le décret conformément à l'avis de cette commission », a répondu J. DENORMANDIE.

En effet, « les études scientifiques alertent depuis longtemps sur ce lien entre cancer et pesticides, en métropole comme aux Antilles, où le scandale du chlordécone pèse lourd sur la santé des populations ».

Cette reconnaissance ouvrira ainsi droit à une indemnisation pour les malades.

Le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest est heureux de cette décision.

C'est une avancée pour les cotisants du régime agricole ayant utilisé des pesticides de synthèse : paysans, salariés de l'agro-alimentaire, paysagistes, employés des espaces verts... Le cancer de la prostate va s'ajouter aux maladies déjà reconnues, comme parkinson, lymphome non hodgkinien, myélome, leucémie lymphoïde chronique (LLC), leucémie aigüe myéloïde (LAM). Nous suivrons cependant avec attention les conditions de reconnaissance qui seront inscrites dans le décret ; il serait inadmissible de proposer des conditions d'accès trop restrictives.

Cette nouvelle maladie qui va être inscrite aux tableaux des maladies professionnelles du Régime Agricole est une preuve supplémentaire que les pesticides de synthèse utilisés en agriculture peuvent rendre malade et tuer utilisateurs et riverains des épandages. La nouvelle expertise INSERM parue en juillet 2021 est venue augmenter la liste des maladies imputables au contact avec les pesticides.¹

Notre Collectif continuera à la fois d'accompagner les victimes des pesticides vers la reconnaissance en maladie professionnelle et de promouvoir une agriculture sans pesticides de synthèse.

Le groupe de coordination du **Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest**

Tél : 06 73 19 56 07

Courriel : Victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

Site : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/victimepesticide.ouest/>

Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UCezXGq77eNHKrP3YvtFXTIQ>

¹ <https://www.inserm.fr/wp-content/uploads/2021-06/inserm-expertisecollective-pesticides2021-synthese.pdf>